

CRITÈRES RELATIFS À LA RECHERCHE SUR L'INDUSTRIE

L'information ci-dessous a pour but de guider les personnes qui demandent du financement pour un projet de recherche; elle n'est pas nécessairement exhaustive. Nous invitons tous les demandeur.euses à lire ce qui suit avant de soumettre une demande.

Objectif

Notre but, en soutenant la recherche menée par des tiers indépendants, est d'appuyer et d'informer nos principales clientèles (à savoir les sociétés de production et les créateur.trices de contenu canadiens), en leur fournissant de l'information sur l'industrie qui les aidera à faire progresser leurs entreprises et développer leurs carrières. L'objectif est de favoriser la croissance et la pérennité de l'industrie grâce à des renseignements pertinents sur les marchés.

Domaines d'intérêt

Téléfilm veut soutenir des projets de recherche qui traitent des enjeux se rapportant aux secteurs prioritaires ci-dessous.

Développement :

Le défi permanent et croissant de créer un solide portefeuille de développement d'histoires qui se distinguent :

- p. ex. : nouvelles approches en matière de développement de scénarios concurrentiels;
- p. ex. : incidence de la COVID et comment elle a imposé un recentrage sur le développement.

Diversité et inclusion :

- p. ex. : détermination des enjeux actuels et des possibilités d'amélioration;
- p. ex. : référencement des meilleures pratiques.

Méthodes de production écologiques, durables et sécuritaires :

- p. ex. : politiques carboneutres et pratiques exemplaires pour des tournages écologiques;
- p. ex. : plateaux de tournage sécuritaires, sains et respectueux, libres de harcèlement et de discrimination.

Innovation :

- p. ex. : dans les modèles d'affaires, les processus de création, les technologies et le financement;

Marché :

- p. ex. : habitudes de consommation et comportements des auditoires, tendances et possibilités du marché, modèles de distribution;
- p. ex. : nouvelles stratégies de diffusion (pendant et après la COVID);
- p. ex. : modèles de distribution et incidence du numérique sur les structures financières et l'accès au contenu;
- p. ex. : amélioration de l'exportabilité.

Le financement sera accordé en priorité aux projets de recherche ayant pour but de combler des **lacunes avérées en matière d'intelligence d'affaires** par l'entremise d'une **collecte de données primaires** et d'une **analyse descriptive**.

- Les projets de recherche visant à recueillir des données secondaires (y compris les données administratives) peuvent être pris en considération, mais ils n'auront pas la priorité. Les projets d'analyse documentaire (revues de littérature) ne seront pas pris en considération.
- Les projets de recherche impliquant une analyse diagnostique ou prévisionnelle peuvent être pris en considération, mais ils n'auront pas la priorité.
- Les projets de recherche basés sur une analyse prescriptive (y compris des recommandations à l'intention d'une industrie ou de tout organisme public ou privé) ne seront pas pris en considération.

Exigences

Le financement n'est pas renouvelable. Les requérant.es qui voudraient obtenir du financement pour mettre à jour ou répéter une étude déjà financée par Téléfilm doivent soumettre une nouvelle proposition complète en tenant compte des priorités et des exigences énumérées dans le présent document.

La demande de financement devrait inclure les renseignements qui suivent.

1. En quoi le projet de recherche est-il pertinent :

- Les avantages pour l'industrie audiovisuelle canadienne.
- Les résultats attendus qui pourront être mis en pratique par l'industrie.
- Les lacunes en matière d'information sur le marché que le projet veut combler.

L'objectif et la portée du projet de recherche proposé se distinguent nettement de ceux des autres études disponibles.

2. Portée du projet (incluant les régions couvertes) :

- Les projets de recherche portant sur les besoins et les défis des parties prenantes dans

l'ensemble du Canada sont généralement privilégiés.

- Les projets de recherche se concentrant sur des besoins régionaux ou des groupes d'intervenants régionaux (p. ex., une province ou un territoire, ou un groupe de provinces ou de territoires) sont les bienvenus. La priorité sera accordée aux projets portant sur des régions sous-représentées dans les récentes études et collectes de données.

3. Méthodologie :

- Fournir une explication détaillée de la méthodologie utilisée pour la recherche, y compris une évaluation des limitations méthodologiques existantes ou prévues (p. ex., la représentativité des échantillons de l'enquête, des groupes de discussion ou du programme d'entrevues).
- Dans le cas d'une étude impliquant des personnes, la démonstration d'un processus d'évaluation éthique ou d'autorisation peut être requise.

4. Entreprises de recherche et consultant.es :

Pour sélectionner les projets de recherche, Téléfilm prend en considération et évalue les facteurs ci-dessous :

- Entreprises de recherche ou consultant.es indépendant.es ayant démontré une approche objective.
- Capacité démontrée de respecter les normes de recherche, et connaissance approfondie du domaine de recherche attestée par l'utilisation d'une terminologie appropriée, des sources viables et des ressources démontrables.
- Évaluation des études antérieures et satisfaction attestée des client.es.
- Diversité et inclusion dans la méthode et l'équipe de recherche proposées. Téléfilm s'attend à ce que ses partenaires de recherche encouragent la diversité et l'inclusion dans tous les projets. Lorsque la recherche porte spécifiquement sur la diversité et l'inclusion, la méthode et l'équipe doivent refléter la diversité et l'inclusion en conséquence.
- Pour les études pancanadiennes, capacité démontrée de mener la recherche en anglais, en français et dans les langues autochtones au besoin.
- Protocoles relatifs à la collecte, au stockage et au partage des données.
- Détention de la propriété intellectuelle.

5. Format et diffusion :

- Un plan de promotion et de diffusion indiquant les auditoires cibles doivent être inclus dans la demande de financement.
- Un aperçu du format de présentation est requis (type de document, longueur, conception visuelle, infographie, etc.). Les rapports de recherche plus courts et faciles à lire sont préférables aux rapports détaillés de style universitaire. Si un rapport détaillé

est financé, un résumé ou un document plus convivial résumant les résultats devra être fourni.

- Le rapport final doit être disponible en anglais et en français — et le budget doit refléter cette exigence.

Un avis de non-responsabilité des partenaires financiers est obligatoire et doit être placé au début du document final.

Téléfilm ne publie que les études qui respectent ses normes de qualité. L'organisme peut, à sa discrétion, décider de ne pas publier ou promouvoir une étude qu'il a financée. Le financement d'un projet de recherche ne garantit pas que l'étude sera publiée ou promue sur les réseaux de communication de Téléfilm

De plus, Téléfilm peut également exiger de ne pas être mentionné comme partenaire financier si l'étude ne répond pas à ses normes de qualité.

6. Budget :

- Inclure une ventilation de tous les revenus (provenant des sources publiques et privées) et de tous les coûts (y compris ceux de traduction et de conception visuelle).
- Inclure une ventilation des coûts de promotion de l'initiative.
- Si le financement demandé excède 25 000 \$, Téléfilm s'attend à une vérification diligente dans le choix de l'entreprise de recherche. De plus, dans de tels cas, il est conseillé aux requérants de contacter Téléfilm pour obtenir plus d'informations avant de déposer leurs demandes, puisqu'on prévoit la mise en application d'un processus d'appels d'offres rigoureux.

7. Protocoles de gestion du projet :

La demande de financement doit comprendre un calendrier indiquant les responsabilités quant aux tâches, dont les suivantes :

- Modifications;
- Soumission des versions préliminaire et finale;
- Conception du rapport;
- Traduction dans l'autre langue officielle;
- Nomination d'un porte-parole désigné.

Téléfilm s'attend à ce que la personne-ressource soit celle avec laquelle elle a conclu une entente de financement (p. ex., la personne responsable du projet ou le/la requérant.e).